

## Annnonce d'entrée/sortie – Assurance-maladie en faveur du personnel agricole saisonnier

Nom et prénom ou raison sociale de l'employeur \_\_\_\_\_ N° de contrat \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ N° postal et localité \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Téléphone portable \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Nom et Prénom	Sexe M/F	Date de naissance	Natio- nalité	Permis (1)	No de sécurité sociale (AVS)	Adresse (2)	Début du contrat	Produit d'ass. et franchise (3)	Nom et prénom du Médecin de premier recours	Date de fin de contrat (4)

1. Une copie du permis de travail doit systématiquement être jointe à l'annonce d'entrée.
2. Le travailleur réside en principe à l'exploitation. Si tel n'est pas le cas, veuillez indiquer son adresse.
3. Le travailleur a le libre choix quant au modèle alternatif d'assurance ainsi que la franchise. Les franchises annuelles selon la LAMal sont: CHF 300.-, 500.-, 1'000.-, 1'500.-, 2'000.-, 2'500.-.
4. Dès la fin des rapports de travail, si le travailleur reste domicilié en Suisse, il doit nous communiquer son adresse privée afin de poursuivre son assurance.

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature de l'employeur \_\_\_\_\_

## Explications complémentaires concernant les demandes d'affiliation au contrat soins

Voici un exemple-type d'une demande d'affiliation dûment complétée.

				1	2			3	4	
Nom et Prénom	Sexe M/F	Date de naissance	Nationalité	Permis (1)	No de sécurité sociale (AVS)	Adresse(2)	Début du contrat	Produit d'ass. et franchise(3)	Nom et prénom du Médecin de premier recours	Date de fin de contrat (4)
Fernandes José	M	15.01.1990	P	B	756.4467.5151.54		01.01.2016	RF CHF 300	Martin Jacques	15.10.2016

### 1. Une copie du permis de séjour doit systématiquement être jointe à l'annonce d'entrée

Sur demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Philos doit dorénavant être en possession d'une copie de ce document. Si vous n'êtes pas encore en possession du permis de travail la semaine qui suit l'engagement de votre travailleur, il y a lieu d'indiquer la lettre correspondant au permis : B (longue durée), L (résident courte durée, pour une activité de moins d'un an), C (autorisation d'établissement), G (permis pour frontalier) et de transmettre ultérieurement à Philos une copie du permis de travail.

### 2. Le travailleur réside en principe à l'exploitation. Si tel n'est pas le cas, veuillez indiquer son adresse

Il est important de le préciser de manière complète selon le modèle suivant : Monsieur José Fernandes, c/o M. Jules Bolomey, Rue du Levant 6, 1295 Mies-Tannay (VD).

### 3. Le travailleur a le libre choix quant au modèle alternatif d'assurance ainsi que la franchise annuelle. Les franchises selon la LAMal sont : CHF 300.-, 500.-, 1'000.-, 1'500.-, 2'000.-, 2'500.-.

Sur demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les assureurs doivent dorénavant informer des différents niveaux de franchises légales et des modèles alternatifs proposés par Philos. Cependant, le contrat cadre passé avec le Groupe Mutuel prévoit une franchise annuelle de CHF 300.-, CHF 1'000.- ou CHF 2'500.- pour les différents modèles alternatifs.

Risque	Assureur	Assurance obligatoire des soins	Canton/région	Primes mensuelles nettes 2026*						
				0-18 ans	19-25 ans			dès 26 ans		
				CHF 0	CHF 300	CHF 1'000	CHF 2'500	CHF 300	CHF 1'000	CHF 2'500
Maladie	Philos	Modèle PrimaCare (RF)	VD1	161.75	452.75	415.15	333.75	630.75	593.05	511.65
Maladie	Philos	Modèle PrimaCare (RF)	VD2	140.95	395.55	357.85	276.55	551.25	513.55	432.25
Maladie	Philos	Réseau de santé Optimed (RS)	VD1	156.35	432.75	395.15	313.75	602.35	564.65	483.25
Maladie	Philos	Réseau de santé Optimed (RS)	VD2	136.15	378.05	340.35	259.05	526.35	488.75	407.35
Maladie	Philos	Modèle SanaTel (RT)	VD1	156.35	437.75	400.15	318.75	577.45	539.75	458.45
Maladie	Philos	Modèle SanaTel (RT)	VD2	136.15	382.45	344.75	263.35	504.65	466.95	385.55
Maladie	Philos	Modèle PrimaFlex (RX)	VD1	154.55	420.25	382.65	301.25	605.85	570.05	492.75
Maladie	Philos	Modèle PrimaFlex (RX)	VD2	134.65	367.05	329.45	248.05	529.45	493.65	416.45

\* y compris la taxe environnementale de CHF - 5.15

### 4. Dès la fin des rapports de travail, si le travailleur reste domicilié en Suisse, il doit nous communiquer son adresse privée afin de poursuivre son assurance.

Vous pouvez conseiller à votre travailleur de nous l'annoncer soit par courrier soit via le login prévu à cet effet sur le site internet de la Poste à cette adresse :

<http://www.post.ch/fr/post-startseite/post-privatkunden/post-empfangen/post-empfangen-zustellung-verwalten/post-empfangen-adressaenderung.htm>



**A retourner dans les 7 jours qui suivent le début des rapports de service!**

**Merci de votre collaboration.**

Prométerre, Av. des Jordils 1, Case Postale 1080,  
1001 Lausanne

Tel 021 966 99 99

[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch) – [frv@prometerre.ch](mailto:frv@prometerre.ch)